

Répondre aux besoins des investisseurs quant à la croissance et aux retraits libres d'impôt

Qu'est-ce que le compte d'épargne libre d'impôt?

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un régime d'épargne enregistré qui vous permet d'augmenter vos placements de retraite ou encore d'épargner pour l'achat d'une maison, pour les études de vos enfants, et ce, sans que les gains réalisés soient assujettis à l'impôt. Il a été lancé dans le budget fédéral de 2008 et a été offert à compter de janvier 2009.

Comment fonctionne le CELI?

Le CELI est offert aux Canadiens de 18 ans et plus. Il est considéré comme un régime d'épargne à impôts prépayés, car les cotisations qui y sont versées proviennent du revenu après impôt. De façon générale, les placements admissibles au CELI sont les mêmes que pour un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et peuvent comprendre des titres comme les actions, les obligations et les fonds communs de placement. Le gain en capital et tout autre revenu provenant d'un CELI ne sont pas imposables, et la fréquence des retraits n'est pas limitée.

Les cotisations se font en dollars canadiens à partir du revenu après impôt avec la possibilité de reporter indéfiniment les cotisations inutilisées. Les cotisations aux CELI dépassant le plafond permis sont assujetties à une pénalité fiscale de 1 % par mois.

Les retraits sont permis en tout temps et ne sont pas considérés comme un revenu. Ils n'ont donc pas d'incidence sur les prestations et crédits du gouvernement. Les montants retirés peuvent être reversés dans le CELI ultérieurement, sans incidence sur les droits de cotisation.

Principaux avantages



Efficacité fiscale

- Les retraits effectués d'un CELI ne sont pas assujettis à l'impôt, pas plus que le gain en capital et les revenus de placement qui en proviennent.
- Les CELI sont donc une solution idéale pour les besoins inattendus ou immédiats.



Souplesse d'épargne

- Le CELI peut être utilisé pour atteindre divers objectifs financiers comme l'achat d'une maison, le financement des études ou le démarrage d'une nouvelle entreprise.
- Il constitue une excellente alternative lorsque le plafond de cotisations au REER est atteint.



Choix de placements

 Vous pouvez détenir une variété de titres dans un CELI, notamment : des fonds communs de placement, des actions cotées en bourse, des FNB, des billets structurés, des certificats de placement garanti (CPG), des comptes d'épargne, des obligations et certaines actions de petites entreprises.

CELI et REER

Tant le CELI que le REER permettent la croissance des fonds à l'abri de l'impôt. Le CELI est un outil supplémentaire que vous pouvez utiliser pour atteindre vos objectifs d'épargne à long terme. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des caractéristiques du CELI et du REER.

| Caractéristiques | CELI | REER |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contributions | Non déductibles d'impôt | Déductibles d'impôt |
| Retraits | Ils ne sont pas compris dans le revenu; par conséquent, ils sont libres d'impôt. | Ils sont compris dans le revenu et pleinement imposables pour l'année où ils sont faits. |
| Plafond de cotisations annuelles | 2024:7000\$ 2023:6500\$ 2019-2022:6000\$ 2016-2018:5500\$ 2015:10000\$ 2013-2014:5500\$ 2009-2012:5000\$ | Le plafond des cotisations dépend du revenu gagné l'année précédente jusqu'à concurrence d'un montant maximal, moins tout facteur d'équivalence applicable. |
| Âge minimal | 18 ans et plus* | Pas d'âge minimal |
| Âge maximal | Pas d'âge maximal | Doit être fermé au plus tard le 31 décembre de l'année où le titulaire atteint l'âge de 71 ans. |

Bien qu'il soit recommandable de maximiser aussi bien le REER que le CELI lorsque cela est possible, notre expert en planification fiscale et successorale, Jamie Golombek, directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Planification financière et conseils CIBC, offre les conseils suivants :

- Si vous prévoyez que votre revenu de retraite sera inférieur à votre revenu actuel, un REER pourrait être un meilleur choix, car le taux d'imposition lors des retraits pourrait être inférieur à celui en vigueur au moment des cotisations.
- Si vous prévoyez que votre revenu de retraite sera supérieur à votre revenu actuel, un CELI pourrait être un meilleur choix, car le taux d'imposition lors des retraits pourrait être plus élevé que celui en vigueur au moment des cotisations.

Les options de placement CELI de CIBC

CIBC vous offre les solutions de placement admissibles au CELI suivantes qui procurent la souplesse voulue pour élaborer un portefeuille bien diversifié.

| Si vous souhaitez | Envisagez |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Épargner tout en obtenant un intérêt concurrentiel sur votre argent, à l'abri de l'impôt | Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC |
| De la sécurité et un capital et des intérêts garantis | CPG à taux bonifié CELI CIBC |
| La sécurité d'un CPG et le potentiel de croissance associé au rendement des marchés des actions | CPG liés au marché CIBC |
| Un potentiel élevé de croissance | Fonds mutuels CIBC |
| Vous libérer des décisions de placement quotidiennes | Solutions de placement Intelli CIBC Services de portefeuille personnalisé CIBC ^{MD} Portefeuilles FNB CIBC |
| Prendre vos propres décisions de placement sur une plateforme de placement direct | CELI Pro-Investisseurs ^{MD} CIBC |

Nos conseillers ont l'expertise et les outils nécessaires pour vous aider à choisir les meilleures solutions de placement afin de vous aider à atteindre vos objectifs.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour apprendre comment un CELI peut vous aider à réaliser vos ambitions.

* Dans certaines provinces et territoires, l'âge légal pour conclure un contrat (qui inclut l'ouverture d'un CELI) est de 19 ans. Dans ce cas, lorsque la personne atteint 19 ans, les droits de cotisation au CELI pour l'année où elle atteint 18 ans sont reportés à l'année où elle atteint 19 ans. Source : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulairespublications/publications/rc4466/guide-compte-epargne-libre-impot-celi-particuliers.html

Toute l'information contenue dans ce document est en date du 31 décembre 2023, sauf indication contraire, et est susceptible d'être modifiée. Les présents renseignements sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne visent aucunement à vous donner des conseils financiers, de placement, fiscaux, juridiques ou comptables et ne doivent pas être utilisés à ces fins ni être considérés comme des prévisions sur le rendement futur des marchés. Les renseignements ou analyses concernant les caractéristiques actuelles du fonds ou la facon dont le gestionnaire de portefeuille gère le fonds qui s'ajoutent aux renseignements figurant dans le prospectus ne constituent pas une analyse d'objectifs ou de stratégies de placements importants, mais uniquement une analyse des caractéristiques actuelles ou de la façon d'appliquer les stratégies et d'atteindre les objectifs de placement, et peuvent changer sans préavis. Vous ne devez pas vous fonder sur ces renseignements sans obtenir les conseils d'un spécialiste. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques de commerce de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC), utilisées sous licence.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit explicite de Gestion d'actifs CIBC inc.